la lettre du SNMH-FO

Syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière

FO santé

Décembre 2012

# Nos souhaits pour 2013…

snmh.fo@fosps.com

L'année 2013 s'annonce sous de bien mauvais augures. Le gouvernement en ayant ratifié le traité européen de réduction des dépenses publiques (TSCG) s'impuissante lui-même, s'il voulait changer de cap.

Nos souhaits pour 2013 seront simples :

**« QU'ON NOUS LAISSE SOIGNER LES MALADES ET QU'ON NOUS EN DONNE LES MOYENS ! »**

Cela passe par :

- Le maintien de l'indépendance professionnelle et l'absence de toute nouvelle tentative de démantèlement du statut de praticien hospitalier, faisant dépendre sa rémunération et sa carrière de contrats d'objectifs
- L'arrêt des plans de restructurations qui suppriment encore aveuglément des lits d'hospitalisation dont nous avons besoin pour soigner les malades, suppriment du personnel dont nous avons besoin également pour soigner, et suppriment les postes médicaux y compris là où on en manque le plus et parfois en employant les méthodes les plus viles.
- L'abrogation de la loi HPST
- Le maintien des services d'urgences avec les moyens médicaux et en personnel pour accueillir en sécurité les malades y recourant.
- La possibilité aux médecins de se former sans se soumettre aux diktats des normes économiques et de devoir le faire durant leurs vacances.
- L'arrêt de cette hypocrite campagne sur les déserts médicaux : y remédier, c'est lever le numerus-clausus, augmenter les postes de chefs de cliniques, de professeurs des universités pour former les étudiants, augmenter le nombre d'internes, et arrêter de désertifier les campagnes en supprimant les services publics, postes, hôpitaux, écoles : les déserts ne sont pas que médicaux : ils sont des déserts tout court.

Nos souhaits ne se réaliseront pas seuls.

Les internes et chefs de cliniques ont montré qu'ils étaient soucieux de l'avenir de leur profession et attachés à la sécurité sociale. Ils se sont battus, ils n'ont pas lâché.

## SOMMAIRE

Edito ..... Page 1

Situation des établissements PSPH ..... Page 2 -3

Communiqués récents ..... Page 4 -5

Organigramme Bureau National 2012 - 2013

Bulletin d'adhésion SNMH FO ..... Page 6

***Les médecins de demain ne lâchent pas.***

***Nous ne lâcherons pas !***

***Olivier Varnet - Secrétaire Général du SNMH-FO***

# PRIVE NON LUCRATIF: La FEHAP, la CFDT et Marisol Touraine euthanasient les hôpitaux

Le 4 septembre, la FEHAP, fédération d'employeurs du privé non-lucratif, a rompu la période légale de négociation pour dénoncer unilatéralement la Convention Collective du 31 octobre 1951.

La fédération patronale s'avère arc-boutée sur ses positions de remise en cause de points essentiels de la convention tels que le déroulement de carrière, la reprise d'ancienneté, la promotion professionnelle et les indemnités de licenciement ou de départ à la retraite.
Devant la volonté déterminée de l'ensemble des organisations syndicales de négocier point par point les mesures envisagées par la FEHAP, celle-ci s'est livrée à une manœuvre inédite dans l'univers hospitalier : dénonciation anticipée unilatérale de la Convention pour shunter les syndicats et obtenir ainsi avant la fin de l'année un agrément ministériel accéléré d'un document intitulé « recommandations patronales du 4 septembre 2012 », afin de présenter de « sages » budgets en 2013 !

Il s'agit donc d'une dénonciation de fait de la Convention Collective de 1951 qui concerne plus de 250.000 salariés.

Le devenir des médecins, pharmaciens et biologistes est aligné sur l'ensemble du personnel pour les salaires lors du recrutement et de l'avancement de carrière, avec tous les rabotages systématiques dont ce texte excelle.

Rappelons que la FEHAP avait mis 30 ans pour découvrir qu'il y avait des médecins dans les hôpitaux, puisque ce n'est qu'en 1980 qu'on en trouve trace dans la Convention 1951. Aujourd'hui, encore plus de 30 ans plus tard, le déni de réalité revient en force car ce qui pouvait rester de l'attractivité de la Convention pour les médecins disparaît alors que nous sommes déjà dans une pénurie généralisée pour ce métier. Voyons en détail quelques points qui illustrent cette catastrophe annoncée :

- Retour au siècle dernier pour les gardes médicales de nuit et les astreintes, avec une rémunération des gardes de nuit bien en deçà du SMIC (127 € brut pour 15h de présence) ;

- Diminution de la prise en compte de l'ancienneté pendant le déroulement de carrière ;

- **Diminution significative de la reprise d'ancienneté lors du changement d'établissement, au moment même où la mobilité devient le dogme pour gérer la pénurie ;**

- **Non reprise de l'ancienneté lors de promotions professionnelles** ;

- **Rabotage significatif de l'indemnité de départ à la retraite**

La nouvelle version imposée de la convention, nième épisode de rénovations et de renouvellements qui ressemblent à un mille-feuille de plus en plus incompréhensible, vient s'ajouter à un texte déjà peu compréhensible et empreint d'une bureaucratie redoutable.

La dénonciation conventionnelle a déclenché une première grève massive le 15 octobre de l'ensemble des syndicats des hôpitaux PSPH (dénommés « ESPIC » Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif depuis la loi Bachelot), avec une participation tout aussi massive des médecins. Des milliers de personnes sont descendues dans les rues dans toutes les
grandes villes de France pour exprimer leur colère face à cette dénonciation unilatérale et nos délégations ont été reçues dans les grandes préfectures pour entendre nos revendications.

Suite à cette grève, le ministre Marisol Touraine avait fait savoir à la FEHAP qu'il était hors de question d'agréer la recommandation patronale dénonçant la Convention et invita la FEHAP à revenir à la table des négociations.

Après 4 réunions entre la FEHAP et les 5 organisations syndicales signataires de la CCN51, la FEHAP claque la porte et présente un avenant qui ne propose que quelques retouches cosmétiques. Par rapport à l'existant, aucun des 15 points n'a en réalité fait l'objet d'une quelconque amélioration. Bien au contraire, leur remise en cause demeure permettant au final à la FEHAP d'obtenir les gains financiers qu'elle souhaitait pour diminuer la masse salariale.

Impressionnées par l'entêtement de la FEHAP qui menace de revenir simplement au code du travail pour ses 250.000 salariés, la CFDT et la CGC capitulent et signent l'avenant, mettant ainsi au grand jour leur manque total d'engagement pour leurs adhérents !

Malgré de nouvelles actions, signatures de pétitions et nouvelle grève le 29 novembre par les 3 organisations FO, CGT et CFTC, la brèche est ouverte et l'alliance contre nature entre la CFDT, la CGC et la FEHAP donne une occasion rêvée au Ministère de pousser ses pions pour faire des économies sur le dos des salariés.

La forme et la procédure employées par la FEHAP sont scandaleuses car elles font fi du paritarisme, les syndicats du personnel hospitalier étant tout simplement congédiés pour faire passer le texte directement au ministère en comptant sur sa complicité. Devant cette menace clairement exprimée, les 3 organisations FO, CGT et CFTC font tout naturellement opposition à l'avenant proposé par la FEHAP à l'issue de négociations bâclées sous l'égide du médiateur nommé par le ministère.

Le communiqué FO du 30 novembre résume bien la situation :

" *Dans un contexte où deux organisations syndicales ont signé l'avenant 2012-4 de la FEHAP qui entérine la réduction des droits conventionnels, les salariés se sont à nouveau mobilisés en nombre dans le cadre de la grève Nationale du 29 novembre 2012, pour la défense de la CCNT du 31 octobre 1951.*

*FO ainsi que la CFTC et la CGT ont été reçues en délégation au Ministère de la Santé. A cette occasion, FO a tout d'abord indiqué qu'elle avait exercé son droit d'opposition considérant que l'avenant proposé à l'agrément reste largement en dessous des garanties collectives actuelles, quoi qu'en disent les signataires.*

*Nous avons rappelé au Ministère que la FEHAP était seule responsable d'une situation qui aboutit à ce que le 2 décembre 2012, les dispositions de la CCNT51 ne s'appliquent plus.*

*Nous avons réfuté les arguments nous demandant d'être « responsables » et de cautionner un recul sans précédent des droits des salariés au nom du nécessaire accompagnement des politiques gouvernementales de réduction des « déficits publics ».*

*Nous avons contesté l'analyse de la représentante du Ministère qui estimait que nous étions arrivés à un point d'équilibre dans la négociation. Au contraire, nous avons signifié au Ministère que, de par l'attitude inacceptable de la FEHAP, nous étions arrivés à un point de déséquilibre sans précédent.*

*Par ailleurs, nous avons exprimé notre colère au regard de la situation qui se profile le 2 décembre 2012, à savoir que l'ensemble des salariés de la CCNT51 n'auront plus les mêmes droits garantis, que ce soit à l'échelle nationale comme au sein d'un même établissement.*

*FORCE OUVRIERE a demandé aux représentants du Ministère de bien mesurer dans quelle situation les 230.000 salariés de la CCNT51 vont se retrouver en l'absence de signature d'un accord de survie de la convention collective, même de courte durée.*

*Nous avons rappelé qu'une première fois, en faisant preuve de fermeté, le Ministère avait pu obtenir le retour de la FEHAP en négociation paritaire mixte.*

**Dès lors, nous lui avons demandé d'imposer :**
*- la signature sans délai d'un accord de survie de la CCNT51 qui seul garantit intégralement tous les droits des salariés dans cette période d'incertitude,*
*- la reprise des négociations en commission mixte paritaire,*
*- le non-agrément par la ministre de la recommandation patronale, conformément à ses engagements publics.*

*Le 29 novembre 2012, FORCE OUVRIERE a invité les représentants du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, à bien mesurer la colère et la détermination des salariés qui n'acceptent pas la fin de la CCNT51 et qui revendiquent son maintien intégral.*

*La FEHAP a commencé à reculer.*

*Après le 15 octobre et suite au 29 novembre 2012, rien n'est joué! C'est bien le rapport de force qui sera déterminant.*

*Il n'y a que deux solutions : se soumettre, comme l'ont déjà fait deux syndicats, ou continuer notre légitime défense qui passe par une opposition majoritaire.*

*En tout état de cause, c'est de la responsabilité du Ministère qui a maintenant toutes les cartes entre les mains, d'obliger la FEHAP à accepter nos légitimes revendications."*

Les cartes effectivement en mains, **le 21 décembre Marisol Touraine choisit, avec une extrême brutalité, de rejoindre la FEHAP pour jouer au poker-menteur contre les soignants des établissements à but non lucratif,** en promettant lors d'une intervention vidéo transmise à la FEHAP, **d'agréer la dénonciation initiale de la CC51**, celle du 4 septembre et nommée « recommandation patronale » et **d'anéantir ainsi tous les efforts de négociation des organisations syndicale**s.

**Avec la bénédiction du ministre, ce n'est donc plus une convention qui régirait nos relations avec les directions, mais un diktat crispé édicté en dehors de tout sens de la réalité. En plaçant le verdict avant le plaidoyer et en abolissant ainsi toute possibilité de dialogue social, le Ministre se disqualifie totalement et perd toute crédibilité.** Son « pacte de confiance » n'est ainsi plus d'ordre social, mais purement comptable avec ses complices de jeu de la FEHAP, avec pour seul objectif d'euthanasier les services de santé non-lucratifs et ses salariés!

***Cette provocation ne restera pas sans suites. Nous exigeons un rendez-vous immédiat avec les Ministres de la Santé et du Travail ainsi qu'un accord de survie de la CCN51 afin de restaurer un cadre juridique légal.***

***H.Brinnel***
***Responsable PSPH, Bureau National SNMH FO.***

# Communiqué des organisations syndicales de l'hôpital de Voiron (Isère) …

**SNMH**

**Groupement Départemental Santé FO**

**Avenir Hospitalier – AMUF – CGT – FO (SNMH et Group. Dépt. Santé) – SNPHAR -E**

Les organisations signataires peuvent avoir des positions différentes sur de nombreux sujets dont la question des PPP (Partenariat Public Privé) mais au vu de la détérioration de notre établissement et des graves menaces qui pèsent sur lui, elles ont décidé, pour la première fois, d'affirmer **ensemble** leur volonté de voir rediscuter un projet « hôpital public ».

Le projet obligatoire public/privé est un leurre qu'on nous a agité sous le nez depuis des années pour nous obliger à restructurer, délocaliser et supprimer des services au nom d'un bâtiment neuf (dont nous avons par ailleurs besoin). Chemin faisant chacun s'est aperçu de l'impasse dans laquelle nous entraînait cette idéologie de la fusion.

De plus les rapprochements se font toujours au détriment du public (cf. rapport de la Cour des comptes) avec en arrière plan la marche à la privatisation du système hospitalier.

Le résultat de cette politique « public/privé » est connu : le centre hospitalier de Voiron est en train de programmer lui même son démantèlement par la délocalisation de la stérilisation, du laboratoire, de la cuisine et de la logistique.

Le résultat de cette politique fait que les travaux de rénovation urgents ne sont toujours pas en route. Ils ne sont pas encore décidés par la direction pour le moment.

Les organisations signataires décident d'appeler ensemble à la réalisation d'un nouveau projet purement public comprenant le maintien de tous les services, toutes les lignes de gardes et astreintes, tous les emplois et les travaux nécessaires sans délai.

Concernant l'avenir du centre hospitalier de Voiron, il ne s'agit en aucune manière d'une question idéologique. Il s'agit d'une question de survie pour l'hôpital, pour la population et les malades qui ont besoin de se soigner et les femmes qui ont besoin d'une maternité.

**C'est pourquoi les organisations signataires s'adressent à tous les hospitaliers et à tous les élus concernés pour dire :**

- **Abandon du projet PPP condition sine qua non d'un projet public fiable.**
- **Maintien de tous les services, tous les emplois et de toutes les lignes de gardes et astreintes.**
- **Plan de rénovation immédiate, reconstruction sur site ou ailleurs de l'hôpital public sans interruption des activités dans le cadre du service public.**

Voiron, le mercredi 19 décembre 2012

Communiqué du SNMH …

# Le SNMH-FO soutient les internes en grève.

Le SNMH-FO tient à apporter son soutien aux internes qui sont mobilisés dans la grève et les manifestations.

Ils le sont pour sauver le système de santé solidaire en demandant l'abandon de la proposition de loi autorisant la création par les mutuelles de réseaux de soins, pour sauver leur exercice médical actuel et futur à l'hôpital en demandant un véritable engagement sur le respect de leurs conditions d'exercice.

Les internes sont donc mobilisés parce qu'ils veulent être des médecins au seul service des patients. **Ils ont raison.**

Le SNMH-FO, comme tous les médecins hospitaliers, sait ce que représentent les internes pour le fonctionnement des services et des hôpitaux. Dans la situation présente où l'enveloppe fermée et les contrats d'objectifs déclinés dans les pôles asphyxient financièrement nos établissements, où les restructurations pilotées par les ARS désorganisent en permanence le soin, l'implication des internes constitue, bien souvent, la condition sine qua non pour que nos malades puissent être pris en charge. Cette implication des internes, sans rapport aucun avec leur rémunération, entraîne des semaines de plus de 80 heures de travail. Nous savons tous que, sans leur travail, l'hôpital ne serait plus à même de fonctionner avec les conséquences que cela aurait pour les malades.

Le SNMH-FO sait que les internes supportent ces conditions de travail parce que, médecins de demain, ils sont au service des malades. Et c'est parce qu'ils veulent rester des médecins au service des malades qu'ils refusent la remise en cause de la liberté d'installation et de la liberté de prescription. Le SNMH-FO soutient ce refus qui rejoint son propre attachement à l'indépendance professionnelle, quel que soit le mode d'activité du médecin. Le SNMH-FO n'accepte pas la remise en cause de l'indépendance professionnelle des médecins, libéraux ou hospitaliers, que ce soit par les « contrats d'exercice » que les pouvoirs publics veulent imposer à l'hôpital ou par les « contrats d'accès aux soins » que le gouvernement veut imposer aux médecins libéraux.

Alerté par les internes sur le danger que représente la proposition de loi n° 296, le SNMH-FO ne peut que confirmer que cette proposition autorisant les mutuelles à rembourser différemment les patients selon qu'ils ont recours ou non aux filières de soins qu'elles accréditent constitue effectivement une grave menace sur l'indépendance des médecins puisque l'exercice de leur profession dépendrait de leur intégration dans un réseau de soins dans lequel ils ne seraient plus indépendants professionnellement. Elle constitue également un grave danger pour l'accès aux soins des patients.

A travers ces réseaux de soins qui ne procèdent pas de la libre coopération des médecins mais de la volonté des organismes d'assurance complémentaire d'imposer des critères de rentabilité, c'est le fondement même du système de santé public auquel nous sommes farouchement attachés qui est en cause.

Le SNMH-FO appuie l'attachement des internes au système de sécurité sociale obligatoire qui est la condition d'existence du système de soins et de l'hôpital public.

Le SNMH-FO s'oppose à la transformation de notre système de protection sociale en système de base a minima financé par l'impôt avec un étage complémentaire financé par le malade lui-même.

*Paris, le 16 Novembre 2012*

# Organigramme du Bureau National du SNMH-FO 2012-2013

**Secrétaire général : Olivier Varnet**
**Neurologie, Centre hospitalier de Gonesse, olivier.varnet@orange.fr**

**Trésorière : Dominique Doury**
**Pharmacie, Centre hospitalier de Gonesse, dominique.doury@ch-gonesse.fr**

Malika BIRIG, Psychiatrie - CH de Sarreguemines
Cécile BLANCHARD-SANANES, Psychiatrie - CH de Cadillac
Heiner BRINNEL, Médecine générale-addictologie - Hôpital de L'Arbresle, heiner@brinnel.net
Jean DEVIGNES, Biologie médicale - CHU Nancy, jean.devignes@aliceadsl.fr
Jean-Louis GERMAIN, Anesthésie-réanimation - CHU J.Verdier , Bondy, jean-louis.germain@jvr.aphp.fr
Marc LAGIER Gériatrie - CH de Chinon, m.lagier@ch-chinon.fr
Chantal LESOUPLE, Gastro-entérologie - CH de Guéret, c.lesouple.chgueret@sil.fr
François PARAIRE, Médecine légale, Anatomie pathologique - Retraité
Christian PIZZUTTI, Médecine Générale - Hospices Civils de Lyon, pizzutti_stef@hotmail.com
Luc RUYNAT, Anesthésie-réanimation - Hospices Civils de Lyon, luc.ruynat@chu-lyon.fr
Abdelkrim SID AMAR, Rhumatologie - CH de Gonesse, abdel.sidamar@laposte.net
Laurence VENEAU, Médecine Légale - CH de Gonesse, l.veneau@ch-gonesse.fr
Cyrille VENET, Anesthésie-réanimation - CH de Voiron, snmhfo.isere@yahoo.fr

---

## Bulletin Adhésion SNMH-FO

66 % du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.

**Nom : .....**
**Prénom : .....**
**Statut actuel : .....**
**Spécialité d'exercice : .....**
**Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :**
**.....**
**.....**
**Téléphone professionnel :.....**
**Fax :..... Mail :.....**

**A retourner accompagné du règlement (à l'ordre du SNMH-FORCE OUVRIERE) à : Dr Dominique DOURY, *Service Pharmacie - Centre Hospitalier de GONESSE 25 rue Bernard Février -BP 71 - 95 503 GONESSE Cedex***
***E-mail : dominique.doury@ch-gonesse.fr***

**TARIFS 2013**
**PH Temps Plein : 185 Euros**
**PH Temps Partiel, Assistants, Attachés Temps Plein : 115 Euros**